

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
et d'affichage :  
30/03/2021  
Nombre de  
conseillers : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Le trente mars deux mil vingt et un, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le Jeudi 8 Avril 2021 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CANTO, Maire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/02/2021,
- 2/ Décision du maire N°2020/004,
- 3/ Approbation du Compte de Gestion du trésorier 2020,
- 4/ Approbation du Compte Administratif 2020,
- 5/ Affectation du résultat 2020,
- 6/ Subventions aux associations 2021 au budget primitif 2021,
- 7/ Participation et fiscalisation au SIVOS 2021 et convention,
- 8/ Vote des taux des taxes locales 2021,
- 9/ Budget Primitif 2021,
- 10/ Délibération pour la dématérialisation des actes et demande de subvention,
- 11/ Demande de subvention pour relier des registres,
- 12/ Questions diverses,
- 13/ Communications du Maire,
- 14/ Tour de table,

**SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric CANTO.

**Etaient Présents** : M. CANTO Frédéric, Mme FOLLET Nathalie, M. PAYET Jérémy, M. CHANDELIER Daniel, Mme BENOIST Nicole, M. BAYEUL Yann, M. CABOT Benoit, M. CAPRON Antoine, Mme LEGRIS-CLAUDE Audrey, Mme MARCHAND Clotilde, M. RIDEL Dominique.

**Etaient Absents excusés** : Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle, M. DI MAIO Yves, Mme LEFEBVRE Véronique, Mme CRISTOL Fabienne.

**Procuration** : Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle a donné procuration à M. PAYET Jérémy,  
M. DI MAIO Yves a donné procuration à Mme FOLLET Nathalie,  
Mmes LEFEBVRE Véronique et CRISTOL Fabienne ont donné procuration à M. CANTO Frédéric.

*Secrétaire de séance* : Nathalie FOLLET

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 11 Février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres.

## **DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire porte à connaissance des membres du conseil municipal une décision comptable prise en décembre 2020.

**MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE**

Rue Val Gosset/ 76550  
Département de la Seine-Maritime  
Canton de DIEPPE  
☎ : 02.35.04.11.60  
☎ : 02.35.04.77.56  
✉ : [mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr)

D 2020/004

**DECISION DU MAIRE****Décision du maire pour affecter des crédits au compte 65**

Vu :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°20-20 du Conseil Municipal du 24 mai 2020,
- Considérant qu'il y a besoin d'abonder de 21.00 euros le compte 65372 pour régler le paiement au FAEFM 2020,
- Considérant que les 21.00 euros sont disponibles au chapitre 022- dépenses imprévues

**Décision :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-21,00		
65372 (65) : Cot. Au fd de financement des élus en fin de mandat	21,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture et publication ou notification,  
Fait à SAINT AUBIN SUR SCIE, le 23 décembre 2020

Le Maire,  
F. GANTO



## **OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION N° 2021-07**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme LORIO Edith, trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**RECETTES 1 066 430.10 €**

**DEPENSES 1 277 492.19 €**

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,**

**Vote** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - N° 2021-08**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BENOIST Nicole, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu	1 487 628.49
	Réalisé	609 098.87
	Reste à réaliser	365 654.00
Recettes	Prévu	1 487 628.49
	Réalisé	286 375.41
	Reste à réaliser	90 000.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	1 304 545.74
	Réalisé	668 393.32
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 304 545.74

Réalisé	780 054.69
Reste à réaliser	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-322 723.46
Fonctionnement :	111 661.37
Résultat global :	-211 062.09

### **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,**

Vote le compte administratif 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2020-09**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 8 avril 2021.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>111 661.37</b>
-	
- Un excédent reporté de :	<b>595 190.24</b>
- Soit un excédent de fonctionnement de :	<b>706 851.61</b>
- Un excédent d'investissement de :	<b>649 103.25</b>
- Un déficit d'investissement reporté de :	<b>-322 723.46</b>
- Un déficit des restes à réaliser de :	<b>275 654.00</b>

- Soit un déficit de financement de :	0
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	706 851.61
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	706 851.61

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	326 379.79
---	------------

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,**

Vote l'affectation du résultat 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 – N° 2021-10**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au budget primitif 2021 les subventions aux associations communales et extérieures.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2021 :**

- Anciens combattants	755.00€
- Association de Gymnastique Volontaire de ST AUBIN	755.00€
- Comité d'Animations de ST AUBIN	755.00€
- Le Cercle des Amis	755.00€
- Coopérative scolaire	400.00€

- Croix Rouge	155.00€
- CICOGE	155.00€
- Restaurant du Cœur	160.00€
- SNSM	150.00€
- Ecole La Providence	6 300.00€
- Divers	1 000.00€
- Tribunal de Dieppe	150.00€
<hr/>	
	11 490.00€

Madame Follet et M. Chandelier ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont membres du bureau du club de gymnastique volontaire et du Comité d'Animations.

VOTE :

*Pour* : 13

*Contre* : 0

*Abstention* : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Objet : PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2021- N° 2021-11**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général des Impôts,

- Vu la délibération du SIVOS de Sauqueville/ Saint-Aubin-Sur Scie en date du 26 mars 2015, par laquelle le SIVOS a adopté le principe de la fiscalisation prévue à l'article 5212-20 du CGCT. Cette disposition permet aux communes de lever les impositions prévues à l'article 1379 du code des impôts en remplacement de tout ou partie de la contribution des communes.

- Considérant que la commune doit participer au SIVOS à hauteur de 62 971.00€, propose l'inscription au budget au compte 65548 la somme de 12 971.00€ et la fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales de 50 000.00€, en cohérence avec les années précédentes et le dernier conseil syndical du SIVOS le 6 avril 2021.

- Considérant que la commune doit participer aux syndicats par une participation prévue au budget,
- Considérant qu'à ce jour, tous les syndicats n'ont pas encore envoyé leurs participations,
- Considérant que les participations aux syndicats de Bassins Versants Saône et Vienne et de l'Arques sont prises en charge par l'Agglomération Dieppe Maritime dans le cadre du transfert des charges, il est proposé :

Syndicat Bassins Versants Saône Vienne et Scie : 0

Syndicat du collège d'Offranville : 0.00

Association syndicale de la Scie : 100.00€

SIVOS Sauqueville/Saint-Aubin-sur-Scie : 14 956.60€

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

**Décide** d'inscrire au budget primitif 2021 les sommes énoncées ci-dessus au compte 65548,

**Décide** la fiscalisation des contributions communales au SIVOS pour l'exercice 2021 pour la somme de 50 000.00€.

Mme Marchand ne prend pas part au vote étant présidente de l'Association Syndicale de la Scie.

VOTE :

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

**Objet : DELIBERATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIVOS 2021-12**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément à la convention concernant la mise à disposition de personnel et de remboursement des charges dues entre la commune de Saint Aubin sur Scie et le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie / Sauqueville, est sollicitée la répartition 2021 suivante :

Répartition des heures SIVOS		A reverser A la Commune	
NOM	NBRE HEURES	TX HORAIRE	TOTAL

Marie-Christine BOUTIGNY	568	10,53	5 981.04 €
Martine BRIDIER	302	10.53	3 180.06 €
*Bertrand SEVESTRE- RIDEL	172	11.19	1 924.68 €
Séverine ROUSSEL	540	10.25	5 535.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1582</b>		<b>16 620.78 €</b>

\*sans les Mercredis

### **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,**

Le conseil municipal accepte la convention de mise à disposition telle que décrite ci-dessus, celle-ci sera reconduite par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, ou modifiée par avenant.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **Objet : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021 - N° 2021-13**

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2021 restent les mêmes qu'en 2020 afin de ne pas augmenter la pression fiscale communale sur les ménages. La commission finances a émis le même avis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les taux d'imposition 2021 comme suit :**

#### **PAS D'AUGMENTATION-**

- Taxe foncière (bâti) 16.80% + 25.36% (part départementale) = 42.16 %
- Taxe foncière (non bâti) 31.95%
- Ces taux restent inférieurs à la moyenne nationale des communes de même taille.
- Le produit attendu pour l'équilibre du budget primitif sera de 422 603.00 € pour 2021.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - N° 2021-14**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021.

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 590 734.85

Recettes : 1 590 734.85

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 424 422.11

Recettes : 1 424 422.11

Pour rappel, total budget :

<b>Investissement</b>	
Dépenses : 1 590 734.85	(dont 365 654.00 de RAR)
Recettes : 1 590 734.85	(dont 90 000.00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses : 1 424 422.11	
Recettes : 1 424 422.11	

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Objet : DELIBERATION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE ET DEMANDE DE SUBVENTION N° 2021-15**

- Vu la Loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu le Décret N° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2,
- Vu la délibération du 8/12/2016 ayant déjà engagé ce principe,
- Considérant que la mairie souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
- Considérant que l'Etat octroie une subvention pour l'acquisition de matériel dédiés à l'application @ctes,

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'autorisation sur le principe de la dématérialisation des actes envoyés en préfecture.

Pour cela, il est possible d'adhérer à la plateforme du Département 76 (DEMAT 76) gratuitement, afin de déposer les actes au contrôle de légalité à la préfecture. Il faut demander un raccordement au département 76 puis signer une convention.

Dans un second temps, la commune doit acheter un Certificat RGS sur clé (sous forme de clé USB), d'un montant de 515.00 euros TTC pour trois ans auprès d'un fournisseur privé. La commune va demander une subvention auprès de l'Etat.

Puis enfin, signer une convention avec la Préfecture afin d'adhérer à ce service

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- **DONNE son accord** pour autoriser Monsieur le maire à adhérer à la plateforme du Département 76 en signant une convention gratuitement (DEMAT 76),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à demander une subvention pour l'achat d'un certificat RGS,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer une convention avec la Préfecture,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer électroniquement les actes télétransmis,
- **LE POUVOIR** est donné à Monsieur le Maire pour signer tout acte afférent à ce projet et sa mise en place.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

La demande de subvention pour relier des registres a été supprimée à l'ordre du jour car il n'y a pas de subventions pour ces reliures.

#### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de sa volonté de redynamiser la vie locale et de recréer du lien social.

Il mentionne que les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas beaucoup de manifestations mais toutefois il est prévu des projets quand il sera possible de les mettre en place.

Avec la collaboration du C.C.A.S :

- Théâtre itinérant D.S.N : Monsieur le Maire informe qu'un projet de théâtre itinérant va avoir lieu du 10 au 16 mai 2021, avec DSN. Un chapiteau va être installé sur les espaces verts de la salle des fêtes. La troupe de théâtre interviendra auprès des écoles et des habitants. Ce projet vise à rencontrer des personnes de tous âges et d'échanger avec eux pour la création du spectacle.

- Automne de la Culture :

La volonté est d'organiser un certain nombre d'évènements culturels à la sortie de la crise sanitaire. Cela se traduirait par :

- Un concert baroque fin septembre.
- Festival « Terres de parole » : bicentenaire Gustave Flaubert.
- Festival « Novembre en Normandie » : M. Alexis DESSEAUX (acteur, metteur en scène) nous propose des lectures insolites dans les écoles et avec le club des anciens puis une représentation théâtrale.
- La « Fête des Lumières » suivie du Marché de Noël.
- Le SYDEMPAD propose de mettre en place un bal baroque le 2<sup>e</sup> week-end de décembre (du 8 au 11) à la salle des fêtes pour les habitants et des interventions seraient prévues dans les écoles en semaine.
- L'arbre de Noël prévu le jeudi 17 décembre clôturerait ces manifestations.

Monsieur le Maire va rencontrer une intervenante venant d'une troupe de théâtre afin d'organiser un événement au mois d'octobre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une note à destination des Saint-Aubinois a été envoyée pour les déchets verts qui ne seront plus ramassés cette année. Il précise que cette décision pourra être revue chaque année, mais comme vue précédemment avec une augmentation d'impôts de 3% pour les habitants !

Des actes d'incivilité ont eu lieu sur le territoire de la commune (fête en soirée, motocross, vitre cassée à l'abri de bus de la Croix de Pierre...). Les habitants sont invités à téléphoner au commissariat de Dieppe à la moindre atteinte à l'ordre public afin que les policiers interviennent rapidement.

## TOUR DE TABLE

Mme FOLLET précise aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un atelier intergénérationnel qui consiste à proposer au club des aînés la possibilité de participer à un atelier de cuisine au sein du CFA ainsi qu'à une visite des lieux organisée par les apprentis. Il s'agira de créer une dynamique autour de cet événement, de favoriser le lien social, de travailler sur le partage d'expérience. Cet atelier aura lieu le 10 mai (moyennant une participation de 10 euros. Le reste à payer sera pris en charge par le CCAS).

Un atelier « découverte des métiers » sera également proposé aux Saint-Aubinois.

M. PAYET explique aux membres du conseil sa rencontre avec le nouveau lieutenant des pompiers lors du déroulement des commissions de sécurité menées au sein des entreprises GIFI, JARDILAND et BUT. Il mentionne que les enseignes Jardiland et Gifi ont reçu des avis défavorables de la commission de sécurité suite à des manquements relevés. Pour l'enseigne GIFI, il s'agit d'un défaut dans la procédure de réception des travaux et pour l'enseigne Jardiland il s'agit d'un problème rencontré dans le cadre de l'exécution des procédures. Les deux enseignes vont répondre aux problèmes soulevés.

L'enseigne BUT a reçu un avis favorable, la commission lui indiquant seulement de retirer les poteaux anti-béliers devant les issues de secours du magasin.

Mme. BENOIST a mentionné que le concours des Maisons Fleuries a débuté.

M.CABOT indique connaître un intervenant conteur sur la région qui pourrait intervenir pour la commune.

M.RIDEL s'interroge sur l'appartenance d'une route située près du lycée « Pablo Neruda » et du collège « Delvincourt » qui n'est pas nommée, ce qui pose problème lors de l'intervention des pompiers notamment. Monsieur le Maire précise que la route fait partie du domaine privé de la Ville de Dieppe. Monsieur Ridel fait part aux membres du Conseil des problèmes rencontrés lors de la commission sécurité au sein du lycée Pablo Neruda. En effet des travaux d'importance ont été réalisés sans autorisation préalable.

Il soumet l'idée de faire installer un distributeur automatique de pain au sein de la commune. Monsieur le Maire lui précise qu'il existe déjà une boulangerie sur la commune et qu'il faudrait peut-être lui demander de mettre en place des livraisons dans le centre bourg !

Mme LEGRIS explique aux membres du conseil municipal de la volonté de Monsieur Manuel Goffette de l'École de musique d'Offranville qui souhaiterait « d'offrir » un spectacle musical afin de remercier la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour la mise à disposition de la salle des Fêtes communale.

Mme LEGRIS fait part également de son étonnement suite à la découverte des travaux rue de Sygogne, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'était pas prévu dans l'arrêté que la rue soit fermée !

Mme LEGRIS demande si le spectacle de la fête des mères aura lieu cette année comme tous les ans. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera impossible fin mai 2021 d'organiser un spectacle avec deux cents personnes dans une salle des fêtes comme avant.

Mme MARCHAND remarque les nuisances quotidiennes de l'aérodrome qui selon un plan qu'elle a porté à la connaissance des autres membres du conseil municipal, ne respecte pas les dispositions prises en 2004. Elle souhaite qu'une démarche soit à nouveau engagée afin de cesser les nuisances observées par les habitants.

M. CAPRON constate que les déchets aux abords du magasin Jardiland s'envolent car les poubelles du magasin ne sont pas fermées. Il porte à la connaissance des autres membres du Conseil Municipal le récent cambriolage de sa mère, en pleine journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50



A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in several rows. Some are clearly legible, such as 'Marchand' and 'Capron'. Others are more stylized or partially obscured. There is a signature that appears to be 'T. P...' with a '2' below it. Another signature is 'D. ...'. The name 'Marchand' is written in a large, clear script. There are also several illegible signatures, some in blue ink.